

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 décembre 2023**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE SPANC 2023
DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 décembre 2023 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 décembre 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Daniel JAUDON - M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Josette CUTANDA à M. Thibaut BARRAL, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Bernard GOUZIN à M. Christian VILOING.

Excusés

Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, Mme Florence QUINONERO.

Absents

M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 44	Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n° 3056 du 12 décembre 2022 adoptant le budget primitif 2023 du budget annexe SPANC ;

VU la délibération n° 3220 du 19 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023 du budget annexe SPANC ;

VU la délibération n° 3201 du 23 octobre 2023 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe SPANC 2023 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'avis du Conseil d'exploitation du 23 novembre 2023 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits de la section d'exploitation au sein des chapitres 012 et 70,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits suivantes à l'intérieur de la section d'exploitation :

SECTION D'EXPLOITATION

- Chapitre 012 « Charges de personnel » : Il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 6411 pour un montant de 5.000,00 € pour les missions du service de ce budget ;
- Chapitre 70 « Produits des services » : Il est proposé d'augmenter les crédits en recettes sur l'article 70871 pour un montant de 5.000,00 € en équilibre de la section.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°2 du budget annexe SPANC nécessitant une augmentation des crédits de la section de fonctionnement de 5.000,00 € en dépenses et en recettes.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3358
Publication le 21/12/2023
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 21/12/2023
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20231218-15072-BF-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

RAPPORT		COMPÉTENCE	
<i>Rapporteur :</i>			
BUDGET ANNEXE SPANC 2023			
DECISION MODIFICATIVE N°2			
Désignation	Dépenses	Recettes	
SECTION D'EXPLOITATION			
70 « Produits des services »		+ 5.000,00 €	
012 « Charges de personnel »	+ 5.000,00 €		
Total	+ 5.000,00 €	+ 5.000,00 €	